

**Séance du 6 octobre 2022**

Date de convocation : 3 octobre 2022

**Membres en exercice** : 11 Le 6 octobre deux mil vingt-deux à 20 heures 05 minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Frédérique DUC, maire.

**Membres présents** : 9 Mesdames Frédérique DUC, Alice TOURREILLE, Laëtitia ODILE et Anne-Laure CLOS-ARCEDUC  
Messieurs Ludovic BARBONI, James BLANC, Cédric BOIRON, Nicolas BAUVY et Didier ORTHOLLAND

**Membres absents** : 0

**Membre représenté** : 2 Mme Sophie DUC ayant donné pouvoir à Mme Frédérique DUC  
M. Robert BURDIN ayant donné pouvoir à M. Didier ORTHOLLAND

**Secrétaire de séance** : M. James BLANC

Abstention : 0 Pour : 11 Contre : 0

**n°025\*2022 Objet : Demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation pour la réfection de la toiture et l'installation de panneaux solaires**

Madame le maire expose aux conseillers municipaux le projet de rénovation de la toiture du bâtiment mairie/école ainsi que l'installation de panneaux solaires.

Pour cela, un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) doit être déposé auprès de la sous-préfecture de Saint Jean de Maurienne.

Madame le maire présente les deux devis relatifs aux travaux qui se décomposent ainsi :

- Réfection totale de la toiture du bâtiment mairie/école, soit 51 975,55 € HT
- Installation de panneaux solaires sur le toit du bâtiment mairie/école, soit 15 749,77 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le dossier de demande de subvention,
- **Approuve** le coût prévisionnel des travaux de rénovation de la toiture du bâtiment mairie/école pour un montant de 51 975,55 € HT,
- **Approuve** le coût prévisionnel des travaux d'installation de panneaux solaires sur la toiture du bâtiment mairie/école pour un montant de 15 749,77 € HT,
- **Autorise** madame le maire à solliciter la subvention la plus élevée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022,
- **Autorise** madame le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Le secrétaire de séance  
James BLANC



Le maire,  
Frédérique DUC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300144-20221006-200-2022-DE025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/10/2022

Affichage 17/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

